

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Mardi 8 mars 2022

Egalité femmes-hommes

Rennes Métropole s'engage avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Ce mardi 8 mars, **Rennes Métropole a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, en présence de Nathalie Appéré, Présidente de Rennes Métropole, et plusieurs communes de la Métropole. Cette signature acte l'engagement de la collectivité, en lien avec les partenaires locaux, pour la mise en place d'un plan d'actions métropolitain pour l'égalité femmes-hommes.

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, c'est quoi ?

Rédigée par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), la charte compte aujourd'hui 1 840 collectivités locales signataires de 36 pays européens, dont 300 collectivités françaises. Elle comporte 30 articles intéressant tous les domaines d'actions des collectivités territoriales et précise les principes et outils nécessaires à la mise en œuvre d'un plan d'actions (représentation et participation équilibrée, élimination des stéréotypes sexués, etc.).

Première collectivité à la signer en 2006, la Ville de Rennes a depuis mis en œuvre de nombreuses actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes :

- **Les Cafés égalité** sont des temps d'échange informels entre les agents pour discuter et s'informer des questions relatives à l'égalité professionnelle.
- **Des cours d'écoles rennaises** ont fait l'objet de réaménagement afin que les filles et les garçons investissent de **manière égalitaire** ces espaces.



- **Une "éga"-conditionnalité introduit depuis 2018 des critères** notamment celui de l'égalité femmes-hommes dans toute subvention publique à une association dont le travail se poursuit aujourd'hui avec le renouvellement de la Charte entre Ville et associations qui prévoit le soutien aux associations promouvant particulièrement l'égalité femmes-hommes.
- **Des animations sportives à destination des filles sont organisées** l'été par les éducateurs sportifs avec une attention particulière pour les filles de 8 à 14 ans.
- **La féminisation des noms de rues et des établissements publics** à travers la reconnaissance du matrimoine (créations et productions issues des femmes) a permis d'augmenter le nombre de rues ou d'établissements portant un nom de femmes.

Vers un plan d'actions métropolitain

La Ville de Rennes et Rennes Métropole sont actuellement accompagnées par le cabinet EGAE pour **évaluer la politique égalité femmes-hommes déjà en cours et élaborer des préconisations** notamment pour l'élaboration du plan d'actions à l'échelle de Rennes Métropole.

La signature de la charte amorce un travail de plusieurs mois avec les communes et les partenaires locaux. Un atelier métropolitain spécialement consacré à la thématique sera organisé au courant du 2^{ème} trimestre 2022 pour sensibiliser les parties prenantes à l'égalité.

Une première mesure dès mai 2022

Au printemps, une **cartographie de l'ensemble des acteurs du territoire sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations** (associations, consultants, organismes de formation) sera réalisée et **mise à disposition des entreprises et des communes du territoire en tant qu'employeurs. Il s'agit de les accompagner et de les soutenir dans leur évolution vers l'égalité réelle.**

Pourquoi signer la Charte ?

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Ce droit exercé réellement doit concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle.

En dépit de plusieurs exemples de reconnaissance, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité. Ces inégalités sont le résultat de constructions sociales qui se fondent sur les nombreux stéréotypes présents dans toutes les sphères de nos vies où il est possible d'agir en adoptant une approche nouvelle et en opérant des changements structurels.

Les collectivités territoriales représentent les niveaux d'intervention les mieux placés pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour promouvoir une société véritablement égalitaire. Elles peuvent, dans leur domaine de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes.

En signant la Charte, Rennes Métropole s'engage, en lien avec les communes du territoire déjà signataires ou en cours de signature, à rédiger un plan d'actions pour l'égalité qui fixe les priorités et les ressources nécessaires à sa réalisation dans les deux années suivant la signature, en collaborant avec tous les partenaires du territoire afin de continuer de promouvoir l'instauration d'une véritable égalité.

Pratique

- La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est à retrouver en pièce-jointe.